

VILLE DE BRUXELLES
Département Urbanisme
A l'att.de G. SCHILLEBEECKX
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : 2E / 04 (Corr. : A. Duchatel)
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1742/s.343
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue de l'Etuve, 31. Modification d'un rez-de-chaussée commercial.
Avis de principe

En réponse à votre lettre du 20 février en référence, réceptionnée le 20 février 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 03 mars 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

La demande porte sur la création, en façade avant, de deux accès distincts, l'un vers le commerce du rez-de-chaussée, l'autre vers le logement situé aux étages, ainsi que sur la répercussion de ces aménagements au niveau de l'intérieur et de la façade proprement dite.

En remplacement de la grande vitrine actuelle constituée de 2 grandes baies vitrées de plain-pied entourant une porte d'entrée centrale également vitrée, le projet propose une vitrine composée de 5 châssis juxtaposés, les 3 centraux étant fixes et les 2 situés aux extrémités étant les portes d'accès. Les quatre châssis de gauche sont subdivisés en trois parties : un panneau plein à la base, une grande baie vitrée et une baie d'imposte, le cinquième châssis étant composé d'un panneau plein (porte) et d'une baie d'imposte.

La Commission souligne l'arythmie rencontrée dans cette proposition entre les 3 doubles travées des étages et les 5 travées du rez commercial. Elle suggère à l'auteur du projet d'envisager une proposition où cette concurrence rythmique serait moins marquée – comme, par exemple, une grande vitrine centrale (de plain-pied) entourée d'une porte d'accès à ses deux extrémités.

Par ailleurs, il convient d'asseoir plus solidement la façade que ce qui est envisagé dans le projet. La Commission demande dès lors qu'une allège en dur (pierre ou maçonnerie) soit réintroduite comme base de la future vitrine.

Les aménagements intérieurs n'amènent pas de commentaires particuliers de la C.R.M.S.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président